

## BRETAGNE

Gilbert Guihot, Jean Vasseur et Patrice Hénaff font partie de ceux qui portent le projet Gwitibunan à Pommeret. Photo L. M.



## Autisme : un habitat inclusif ouvert aux souscripteurs

Cinq logements pour adultes autistes. C'est la promesse de l'association Gwitibunan qui ouvrira, dans quelques mois, son premier habitat inclusif à Pommeret. D'ici là, elle ouvre son capital et crée une Société coopérative d'intérêt collectif.

**Laurent Marc**

« C'est à Pommeret qu'ils vont ouvrir leur premier habitat regroupé et inclusif pour adultes autistes. L'association Gwitibunan, « tous ensemble » en Breton, inaugurera

fin 2022, début 2023, cinq logements indépendants de 35 m<sup>2</sup>.

Une bouffée d'oxygène pour Jean Vasseur, qui vit avec son fils, Cyril, âgé de 50 ans, faute de place en institution. À Pommeret, Thierry, 40 ans, vit également chez ses parents. Mais dans un logement indépendant accolé à la maison familiale. Pour autant, Gilbert Guihot, son père, sera ravi de voir son fils prendre un peu d'indépendance et vivre sa vie dans son appartement. Ce qui ne veut pas dire qu'il sera seul, non, pas moins de huit professionnels seront là pour les encadrer car « ils ont besoin d'accompagnement », témoignent Gilbert et Jean.

### Appel à entrer au capital

Aujourd'hui, l'association procède à une levée de fonds nécessaire avant de passer à la construction. « Nous allons créer une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) et proposer au public de devenir coopérateur. Ainsi, ils vont contribuer à l'apport initial du capital de Gwitibunan Coop », détaille

Patrice Hénaff, directeur de l'association Rich'Ess, acteur de l'économie sociale et solidaire du pays de Saint-Brieuc, et catalyseur dans cette démarche. Une souscription est ouverte jusqu'au 15 janvier. « Il nous faudrait au moins 20 000 euros pour démarrer, sachant que la part sociale est à 100 euros. Cela peut intéresser des gens qui ont envie d'investir durable et responsable », ajoute Patrice Hénaff. Ici, pas de spéculation financière possible. « Tout est verrouillé pour éviter cela. Les enfants seront locataires et la Scic propriétaire. »

D'ores et déjà, l'association imagine dupliquer son projet ailleurs en Bretagne. Loudéac et Plérin seraient sur les rangs. « À Pommeret, c'est la V1 qui sort de terre. Nous allons créer une franchise libre de droits pour que d'autres parents s'approprient l'idée », se réjouit Patrice Hénaff.

### Pratique

Courriel : [gwitibunan@gmail.com](mailto:gwitibunan@gmail.com)  
Tél. 07 71 16 06 47.

## Langues régionales : l'enseignement immersif autorisé par circulaire

« Après la censure partielle, en mai dernier, de la loi Molac sur les langues régionales, qui visait notamment l'enseignement par immersion, le Premier ministre avait annoncé, le 15 septembre, qu'une nouvelle circulaire du ministère de l'Éducation nationale verrait le jour. Celle-ci, qui a été finalement publiée jeudi au Journal officiel, autorise ainsi l'enseignement immersif des langues régionales dans les établissements scolaires publics. Une mesure qui satisfait plusieurs associations et parlementaires.

Pour les députés bretons de la majorité présidentielle, cette circu-

laire « traduit officiellement de véritables avancées pour les langues régionales ». « Au-delà de cette avancée historique mettant un terme à quarante années de pratiques expérimentales portées par des réseaux comme Diwan, nous sommes fiers de rappeler qu'au cours de ce mandat, le soutien aux langues régionales demeure sans précédent », se réjouissent ces mêmes parlementaires.

### Chez Diwan et dans les écoles publiques

« La circulaire permettra notamment de reconnaître l'enseignement en immersion, comme le

pratique Diwan, et de rendre possible une forme d'immersion dans les écoles publiques qui était, dans les faits, déjà pratiquée dans certaines écoles, notamment en maternelle », commentent les associations Diwan, Div Yezh Breizh, Divaskell, Kevre Breizh et Kelen-nomp ! Lesquelles attendent, néanmoins, d'autres engagements de la part de l'État et aussi du conseil régional.

« La circulaire répond à l'urgence d'une crise, et il est désormais temps d'ouvrir un vrai débat dans les prochaines semaines », estime, de son côté, le collectif Pour que vivent nos langues.

## Nouvel An : le préfet interdit la vente et la consommation d'alcool sur la voie publique

« À l'approche des fêtes, « pour que la période ne soit pas endeuillée par la survenue d'accidents et pour prévenir d'éventuels troubles à l'ordre public », la préfecture des Côtes-d'Armor a pris, vendredi, une série de mesures.

La vente à emporter et la consommation sur la voie publique de boissons alcoolisées seront interdites dans l'ensemble du département, du vendredi 31 décembre, à 18 h,

au samedi 1<sup>er</sup> janvier, à 8 h.

### Interdiction des feux d'artifice

La vente et le transport de combustibles domestiques et produits pétroliers seront interdits à compter du jeudi 30 décembre, à 8 h, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier, à 20 h. Idem pour la vente, la cession, le port sur la voie publique ou l'utilisation d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques.

## À Lanmeur, une conductrice grièvement blessée après une collision avec un cheval

« Vendredi, vers 7 h, une jeune femme âgée de 24 ans, qui circulait en voiture à Lanmeur (29), est entrée en collision avec un cheval. L'accident a eu lieu au lieu-dit Kergalaven, sur la route de Plouezoc'h. L'animal était en divagation avec deux autres congénères.

### Transportée par hélicoptère à La Cavale Blanche

Sous le choc, l'équidé est mort. La jeune femme a, elle, été grièvement blessée dans l'accident. Les secours, dont le Smur, sont arrivés rapidement sur les lieux, afin de lui prodiguer les premiers soins. Puis, vers 8 h 30-8 h 45, selon

Cathy Lucas, la maire de Lanmeur qui était sur place, la jeune femme a été transportée par hélicoptère à l'hôpital de La Cavale Blanche, à Brest, avec un pronostic vital engagé.

### Circulation bloquée pendant deux heures

Sur place, en plus de la première édiile de la commune, étaient présents un grand nombre de secours, pompiers, ainsi que la gendarmerie. La propriétaire des chevaux s'était, elle aussi, déplacée rapidement. D'après Cathy Lucas, la route de Plouezoc'h a été bloquée à la circulation pendant deux heures.

## Et aussi

### Main basse sur plus de 800 paires de lunettes chez un opticien quimpérois



Photo Benjamin Pontis

présentoirs, emportées. Pour cet opticien indépendant, le préjudice, même s'il n'a pas encore été chiffré, est estimé à plusieurs milliers d'euros. Car le ou les cambrioleurs ont également fait main basse sur du matériel optique, un ordinateur portable et le fonds de caisse. Une enquête de police est en cours.

### Qui a volé le Père Noël géant des remparts de Vannes ?



Photo Sophie Paitier

À peine installé dans le jardin des remparts de Vannes, le Père Noël géant a disparu, dans la nuit de jeudi à vendredi. « Quand je suis arrivé sur le site, à 9 h, tout avait disparu : les ficelles coupées, le gonfleur dérobé », se désole Luis Lopes, commerçant et membre de Cœur de Vannes. Le Père Noël gonflable avait été installé, le week-end dernier, à l'ouverture du marché de Noël. « Il était tout neuf. Honnêtement, on est un peu dégoûtés. Il coûte 1 000 euros. Pour la fédération, c'était un investissement. Et puis, on pense surtout aux enfants. On se demande un peu où est l'esprit de Noël, cette année. » Une plainte devait être déposée, vendredi après-midi, par le président de la fédération. « On espère que les caméras de vidéosurveillance vont donner quelque chose... On ne sort pas un Père Noël de 8 mètres de haut comme ça. Quand bien même il aurait été plié ! »